



Mairie de **Marignac-Lasclares**



Mariclaraines, Mariclarains,

Le printemps est là, les espaces extérieurs sont de nouveau pris d'assaut. C'est aussi l'occasion de rappeler, un certain nombre de règles du bien vivre ensemble.

Un arrêté préfectoral datant de 1996, précise que les particuliers ne peuvent réaliser des travaux de bricolage ou de jardinage générant du bruit, que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Une simple requête sur un moteur de recherche, vous permettra de consulter le détail de cet arrêté préfectoral.

Il n'est pas rare de voir certains bacs d'ordures, rester indéfiniment en bord de route. Le règlement de collecte des ordures ménagères indique, que les bacs de collecte doivent être remisés le plus rapidement possible, après le passage de la benne de collecte. Dans la mesure où chaque usager a « la garde juridique » de ses bacs de collecte, votre responsabilité peut être recherchée en cas de dégâts causés par le bac et/ou son contenu.

L'ensemble du règlement de collecte mis à jour du 1er mars 2023, est disponible sur le site internet de la Communauté de communes Cœur de Garonne.

Par ailleurs, des dépôts sauvages d'ordures, ont été constatés à différents endroits de la commune. Notamment, au Terrefort du Barrail et au cimetière. Je déplore de tels agissements. En particulier, le respect dû aux défunts, ne devrait pas se limiter à entretenir une tombe, et à polluer le reste du cimetière.

Les usagers du Chemin de la Fontaine et du Chemin des Garrouilles, se sont plaints à juste titre, de l'état de ces chaussées.

Il s'agit comme vous le savez, des conséquences des travaux effectués par ENEDIS, sur ces axes. Je ne reviendrai pas sur la très longue chronologie, de ces travaux. Sachez, qu'en concertation avec les services en charge de la voirie au niveau de la Communauté de communes, ENEDIS reprendra les endroits jugés les plus dangereux, sur le Chemin des Garrouilles.

Sur les deux chemins, les nids de poules seront colmatés dès que la météo permettra de l'envisager. Des solutions plus pérennes ne pourront être envisagées avant deux voire trois années, compte tenu des coûts induits.

Lors du vote du budget communal 2023, le Conseil municipal s'est prononcé sur l'augmentation des taux des impôts locaux. Il est à nouveau possible, de

délibérer sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Je rappelle que la disparation de la taxe d'habitation voulue par le gouvernement, ne concerne que les résidences principales.

On relève un certain nombre d'habitations vides, dans le village. Dans le même temps, le budget communal perd 10 000 € par an de dotation étatique, depuis maintenant deux années. Une telle perte, c'est l'équivalent d'un projet de 1 000 000 € d'euros remboursé sur 20 ans, subventions déduites.

Selon les services de l'Etat, nous faisons partie des communes les plus riches, de notre strate de population, au niveau départemental. Nous sommes donc moins aidés. Il nous faut soit baisser la population, soit tenter de passer le cap des 500 habitants. La première des alternatives me semble plus difficile à envisager, que la seconde.

Ainsi, pour remédier à ce manque à gagner de 10 000 € par an, le Conseil municipal a décidé d'agir durablement sur la fiscalité des habitations considérées comme résidences secondaires. Une nouvelle hausse de la fiscalité à ce titre, sera effectuée l'année prochaine.

Tous les détails concernant le budget 2023 et la fiscalité, sont consultables sur le site internet de la commune, à la rubrique des procès-verbaux des Conseils municipaux.

Certains ont pu constater l'apparition d'un nouveau panneau de signalisation, aux abords du cimetière. Il s'agit d'un emplacement dédié à l'autostop, via la plateforme de Rezo Pouce. Le Pays Sud Toulousain a œuvré à l'implantation de Rezo Pouce, afin d'offrir un nouveau mode de déplacement, aux habitants de notre territoire. Plus de détails sur www.rezopouce.fr.

Différentes manifestations vous sont proposées avec le retour des jours dits beaux...

- le vendredi 19 mai 2023 à 21h à la salle des fêtes, l'association Cercle Occitan de Carbonne, vous propose une initiation aux danses traditionnelles, telles que la mazurka, la polka, la scottish, le rondeau. Entrée gratuite. Tout savoir sur l'association : www.oc-carbonne.fr
- le samedi 3 juin 2023, le Comité des Fêtes inaugurera le Terrefort du Barrail (le champ en bordure de la Louge) par une soirée dansante en plein air, pour la fête du printemps. Détails à venir ;
- le dimanche 2 juillet 2023, le Foyer Rural vous convie aux rencontres de la Louge et du Touch. Une proposition très originale, ouverte à tous. Détails à venir ;
- le jeudi 13 juillet 2023, la municipalité vous offrira une projection cinématographique, en plein air. L'affiche sera communiquée prochainement ;
- le samedi 16 septembre 2023, aura lieu la deuxième édition de la course de caisses à savon. Renseignements, cahier des charges des caisses à savon, inscriptions sur tft2023@marignac-lasclares.fr. Les bénévoles peuvent dès à présent se faire connaître.

Meilleures salutations,
Votre maire,
Anicet AGBOTON



Mairie de Marignac-Lasclares

149, rue de Mairie
31430 Marignac-Lasclares
mairie@marignac-lasclares.fr
05 61 98 51 65

Mairie de Marignac-Lasclares

149, rue de Mairie
31430 Marignac-Lasclares
mairie@marignac-lasclares.fr
05 61 98 51 65

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie MARGNAC-LASCLARES.

[Se désinscrire](#)

